

Rapport de la commission des travaux et constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 décembre 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 800 000 francs destiné à la rénovation de l'enveloppe et des installations techniques du crématoire de Saint-Georges situé chemin de la Bâtie 13, parcelle N° 3326, feuille N° 93, commune de Genève, section Plainpalais.

Rapport de M. Luc Broch.

Traitement de la proposition

La proposition PR-939 a été renvoyée à l'examen de la commission des travaux et des constructions lors de la séance du Conseil municipal du 17 janvier 2012. Elle a été traitée lors de la séance de ladite commission le 14 mars 2012, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Le procès-verbal a été rédigé par M. Jorge Gajardo Muñoz. Le rapporteur tient à remercier le procès-verbaliste pour l'excellente qualité des notes de séance.

Préambule de la proposition

Le crématoire concentre de nombreuses et importantes installations techniques qui permettent d'assurer ses diverses activités, en particulier le chauffage et la ventilation des locaux, le traitement frigorifique des corps et de l'air, la crémation ainsi que le traitement des fumées.

La quasi-totalité des installations et des réseaux de distribution est d'origine (1974), elle n'est pas conforme aux normes actuelles et présente un état de vétusté important. Les risques de rupture d'exploitation sont, de ce fait, nombreux.

Les services municipaux sont confrontés à la nécessité de devoir remplacer de plus en plus fréquemment des composants ou installations défectueux.

Le crématoire est actuellement équipé de trois fours électriques. Un emplacement a été réservé, à l'origine, pour une quatrième ligne de four. L'installation d'un quatrième four fera partie intégrante de cette étude.

En 2008, l'installation de traitement des fumées est réalisée en conformité de l'OPair. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de faire un traitement global de travaux afin de répondre également aux attentes et normes actuelles en matière d'économie d'énergie.

Les installations techniques du crématoire de Saint-Georges tombent régulièrement en panne et nécessitent un remplacement. De plus, une remise aux normes

des équipements est impérative du fait de nouvelles exigences environnementales et énergétiques. C'est particulièrement le cas pour le rejet de fumées des chaudières, pour les fluides frigorigères des équipements froids, ainsi que pour divers équipements tels que le récupérateur de chaleur sur l'air vicié constitué d'ailettes en amiante.

L'enveloppe du bâtiment est mal isolée et les menuiseries ne sont pas en bon état. Le projet de rénovation de l'enveloppe devra être basé au minimum sur les exigences de la nouvelle loi sur l'énergie L 2.30.01 et atteindre un niveau de haute performance énergétique.

Présentation de la proposition

Audition de M. Meylan, chef du Service des bâtiments, M. Breda, chef du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, M. Escher, architecte, responsable de projet, et M. Hiltbrand, ingénieur thermicien au Service de l'énergie

M. Breda nous explique que la vétusté des installations du crématoire et les pannes fréquentes mettent en situation délicate l'équipe d'un service qui n'a pas le droit à l'erreur. Il importe de fournir aux collaborateurs et aux administrés un cadre adéquat et des installations en état de marche. Le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire traite environ 2200 décès par année dans des conditions difficiles inhérentes aux installations vieillissantes.

M. Meylan poursuit en expliquant que cette proposition a pour but de préparer la rénovation de l'enveloppe du bâtiment du crématoire et de ses installations techniques. Il fait remarquer que Saint-Georges dispose de l'unique crématoire du canton et des environs, soit un bassin de population de 500 000 personnes. L'équipement doit être complété par un quatrième four. L'enveloppe du bâtiment doit aussi être traitée de manière à répondre aux exigences des normes énergétiques. Des installations destinées à la création et à la récupération de chaleur doivent aussi être posées.

M. Hiltbrand expose le programme énergétique de l'étude. Conformément à l'objectif «100% renouvelable en 2050», le chauffage du bâtiment passera du fossile à d'autres sources. La chaleur récupérée des machines et des fumées du crématoire devra fournir 40 à 50% des besoins, le reste sera fourni par des pompes à chaleur alimentées par de l'électricité photovoltaïque.

Questions des commissaires et demandes de précisions

Un commissaire souhaite connaître la fréquence d'utilisation des incinérateurs, afin de mesurer la pertinence d'installer un quatrième four.

M. Breda répond que 70% des personnes décédées sont incinérées sur les 2200 décès traités par le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, auxquels il faut ajouter ceux qui sont acheminés au centre par les agences funéraires privées. Arithmétiquement, la fréquence serait de cinq à six incinérations par jour.

Un commissaire souhaiterait connaître le nombre de personnes incinérées chaque année depuis 1974, de sorte à pouvoir établir une moyenne annuelle. La réponse écrite est jointe au présent rapport.

Un commissaire observe que les fours actuels fonctionnent à l'électricité, dont le bilan énergétique n'est pas toujours exemplaire.

MM Breda et Escher signalent que les fours doivent chauffer à 600°C et monter rapidement jusqu'à 1300°C, ce qui suppose une technologie particulière. M. Hiltbrand explique que l'étude permettra d'examiner d'autres technologies que celle des fours actuels. La possibilité d'élargir l'objectif «100% renouvelable en 2050» aux fours sera également étudiée. A priori, cependant, il est envisagé d'alimenter le quatrième four au gaz, afin de garantir le fonctionnement du crématoire lors d'une coupure électrique.

Un commissaire souhaiterait connaître, dans la perspective d'amortir les coûts, le montant que facture la Ville aux demandes d'incinération.

M. Breda répond qu'une incinération est actuellement facturée 355 francs et que ce montant ne couvre pas les coûts réels de l'opération.

Un commissaire souhaiterait savoir quelles mesures seront prises pour continuer à assurer les crémations pendant les travaux.

M. Escher explique que deux fours doivent fonctionner quelle que soit la situation. Ce sont surtout les cérémonies funèbres qui seront décentralisées. M. Meylan poursuit que, pendant les travaux à Saint-Georges, les cérémonies et les installations frigorifiques continuent à Châtelaine et aux Rois, alors qu'un lieu provisoire pour les cérémonies sera aussi installé sur le site de Saint-Georges.

Vote et conclusions

La proposition PR-939 a été votée à l'unanimité des membres présents. En conclusion, la majorité de la commission des travaux et des constructions vous demande d'accepter les projets d'arrêtés tels qu'ils sont formulés ci-dessous.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 800 000 francs destiné à la rénovation de l'enveloppe et des installations techniques du crématoire de Saint-Georges situé chemin de la Bâtie 13, parcelle N° 3326, feuille N° 93, commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 800 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

Annexe: courrier de l'administration sur le nombre de crémations

EVOLUTION NOMBRE DE CREMATIONS REALISEES AU CENTRE
FUNERAIRE DE ST-GEORGES ENTRE 1976 ET 2011

Années	Total des incinérations
1976	1620
1977	1709
1978	1810
1979	1783
1980	2065
1981	2145
1982	2201
1983	2152
1984	2286
1985	2302
1986	2209
1987	2170
1988	2183
1989	2118
1990	2225
1991	2203
1992	2204
1993	2175
1994	2312
1995	2184
1996	2358
1997	2300
1998	2320
1999	2311
2000	2233
2001	2189
2002	2339
2003	2413
2004	2271
2005	2391
2006	2261
2007	2385
2008	2416
2009	2394
2010	2484
2011	2401